

# CHSCT SLM

COMPTE-RENDU

8 AVRIL 2021

A la demande de la CGT, un CHSCT « exceptionnel » a eu lieu le jeudi 8 avril 2021. Celui-ci ne pouvant se dérouler en présentiel, il s'est réuni par audioconférence. Ce CHSCT portait sur les nouvelles mesures sanitaires annoncées par le Président de la République, le 31 mars 2021. Ces nouvelles mesures ont été déclinées pour les personnels du ministère des Armées par une note du cabinet de la ministre en date du 2 avril.



## Point de situation

A la date du CHSCT, le SLM Brest comptait 1 cas positif, 2 cas contacts à risques et 2 cas potentiellement à risques. Une personne en situation de vulnérabilité est mise en ASA (autorisation spéciale d'absence),



## Congés

S'appuyant sur la note du ministère du 2 avril 2021, qui invite les personnels à prendre des congés en cette période de confinement et de vacances scolaires avancées, l'administration a fait une tentative en conseillant aux personnels de prendre quelques jours de congés payés en cette période.

Pour la CGT, cette situation est inenvisageable, et a réaffirmé que les congés payés appartiennent aux salariés, chacun disposant à sa guise de leur utilisation !! La CGT a eu gain de cause et chacun est libre de prendre des congés ou pas pendant cette période.



## Télétravail

L'administration a présenté la situation globale sur le télétravail, qui doit être la règle d'après le gouvernement.

A ce jour, le SLM Brest a recensé 42 postes télétravaillable. Sur ces 42 postes, seulement 10 personnels seraient en télétravail (complet ou partiel). Selon la direction, le problème viendrait de difficultés rencontrées dans l'approvisionnement du matériel nécessaires (lourdeurs administratives).

Pour la CGT, cela fait maintenant plus d'un an que nous subissons cette pandémie, et cette nouvelle "vague" n'a pris personne de court. Il aurait été judicieux d'anticiper et de donner les moyens aux salariés volontaires de pouvoir télétravailler.

Alors que le télétravail est quasiment imposé dans le secteur privé (où cela est possible), pourquoi n'est-il donc pas ou peu appliqué au MINARM ?

Pourtant le protocole sanitaire est clair, nous devons tous au quotidien restreindre nos contacts dans notre vie privée, éviter toute interaction sociale, afin de limiter les risques et la propagation du virus, le lieu de travail ne doit pas être exempt des mêmes règles.

Pour la CGT, notre employeur doit se doter immédiatement des moyens nécessaires, permettant de mettre en œuvre le télétravail.

**Le télétravail n'étant pas une option, mais bel et bien une nécessité !!!**



## Vaccination

La direction a indiqué que la vaccination devait monter en puissance dans les semaines à venir. Le HIA devrait passer à 1000 vaccinations par semaine.

Depuis, ce CHSCT, les modalités d'accès à la vaccination ont évolué, et elle est ouverte aux personnes de plus de 55 ans sans comorbidités. Le centre de vaccination de la base de défense (foyer de Laninon) est actuellement doté du vaccin Pfizer. Les personnels, ayant reçu la 1ère dose du vaccin AstraZeneca, pourront se faire vacciner la 2ème dose avec le vaccin Pfizer avec un intervalle de 12 semaines. Attention, il faut se munir de l'attestation de la 1ère injection.



## Garde d'enfants

La CGT rappelle que la garde d'enfants à domicile concerne les enfants de moins de 16 ans, et il n'y a pas de limite d'âge pour les enfants en situation de handicap. Le télétravail est privilégié pour les personnes dont l'activité le permet. Pour les autres, ils sont placés en ASA. Pour la CGT, il est difficile de concilier le télétravail et la garde d'enfants, c'est l'ASA qui doit, donc, être privilégiée. La CGT rappelle qu'en aucun cas les congés payés ne peuvent être imposés pendant la période des vacances scolaires.



## Conclusion

**Dans ce contexte plus ou moins incertain, des décisions fortes devraient être prises, pour l'heure, nous en sommes bien loin.**

**Nous vous rappelons que l'employeur est responsable de votre santé physique et mentale sur votre lieu de travail, qu'il lui appartient de tout mettre en œuvre pour éviter tout risque.**



Vos mandats  
CGT :

Patrick Thomé  
58 863  
Cyril Couvrat  
40370



CGT Arsenal de Brest

